

## DEC122297DR14

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

#### LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes, dont la directrice est Mme Dominique Roby ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. David Barker, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Barker, délégation est donnée à M. Stéphane Genin, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Barker et de M. Stéphane Genin, délégation est donnée à Mme Sandrine Barrère, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 août 2012

La directrice de l'unité

Mme Dominique Roby

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012